

DEC141562DR03

**Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs et Evolution**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 nommant Mme Fabienne Aujard, directrice de l'unité UMR7179;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Source Scellée et Appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Thierry Decamps le 15 juin 2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires ;

**Vu** l'avis favorable du CHSCT du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) du 28 mars 2014

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Thierry Decamps, IE1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 8 juin 2012.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Thierry Decamps exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

L'identité et les coordonnées de M. Thierry Decamps sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Brunoy, le 27 mai 2014

La directrice d'unité  
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son représentant)